

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Jeudi 18 décembre 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cevins, Chéry-Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauterive-les-Salles, La Bâtie, La Giellaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthieux, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pailly, Plancherine, Quenje, Rognac, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénasol, Tourmon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Almondaz, Beaufort, Bonvillard, Cressaches, Ceyzis, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Essert-s-Blay, Flumet, Frontenex, Gilley-sur-Vézère, Grignon, Houteluse, Les Sables-la-Bâthie, La Giettaz, Menthod, Mercury, Montalieu, Mention, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Plancharrie, Quénig, Rognaux, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Vézère, Saint-Vital, Thémines, Tournon, Tourren-Savole, Ugine, Venthon, Verrenans-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Habitat – Rachat d'actions SEM4V en vue de l'augmentation de la part détenue par la CA Arlysère au capital – Abrogation de la délibération n° 9 du 6 novembre 2025

Rapporteur : Christian RAUCAZ

Vu la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce,

Vu le Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et fonds de commerce,

Vu les Statuts de la société d'économie mixte de construction et de rénovation des 4 vallées (SEM4V),

La CA Arlysère est actionnaire de la SEM4V qui a notamment pour objet la gestion, la location et l'entretien de tous types d'immeubles, principalement des immeubles à usage d'habitation à vocation sociale ou autre.

La détention d'une carte professionnelle est obligatoire dès lors qu'un organisme souhaite réaliser ce type d'activité, la mise en conformité à la réglementation sur la carte professionnelle est stricte et coûteuse. Or, cette obligation ne s'applique pas aux sociétés d'économie mixte dont l'Etat ou une collectivité locale détient au moins 35 % du capital social.

Afin d'éviter ces formalités administratives liées à l'obtention d'une carte professionnelle, il est proposé d'augmenter la participation de la CA Arlysère au capital de la SEM4V en vue d'atteindre 35 %. Pour cela, l'option d'un rachat d'actions auprès d'autres actionnaires volontaires est privilégiée : ces cessions entre actionnaires ne sont pas soumises à un agrément du Conseil d'Administration, elles peuvent donc intervenir librement sous réserve, pour les collectivités concernées, d'autoriser l'acquisition/cession par voie de délibération.

Ensuite, les cessions seront formalisées par la signature d'un ordre de mouvement et feront l'objet d'une formalité d'enregistrement.

Pour atteindre 35 % du capital, la CA Arlysère doit se porter acquéreuse **de 53 794 actions** à répartir sur les différents cédants.

Après échanges entre l'actionnaire SAFIDI (EDF), la SEM4V et la CA Arlysère, les Communes d'Ugine et d'Albertville ont été sollicitées afin de céder des actions supplémentaires : 26 831 actions pour Albertville au lieu de 19 031 actions et 24 963 actions pour Ugine au lieu de 17 763 actions, comme prévu initialement par la délibération du 6 novembre 2025.

Il convient de réajuster les actionnaires cessionnaires comme suit :

	Cession (nombre)	Prix (€)
Ville d'Albertville	26 831	134 155 €
Ville d'Ugine	24 963	124 815 €
WEISS France ENERGIE	2 000	10 000 €
TOTAL	53 794	268 970 €

A l'issue de ces opérations de cession/acquisition, la répartition du capital deviendrait la suivante :

ACTIONNAIRES	Action valorisée à 3 €		
	Nbr actions	Capital	% du total
VILLE UGINE	31 037	93 111 €	6,61%
VILLE ALBERTVILLE	33 169	99 507 €	7,06%
ARLYSERE	164 359	493 077 €	35,00%
DEPARTEMENT	10 000	30 000 €	2,13%
TOTAL COLLEGE PUBLIC	238 565	715 695 €	50,80%
ADESTIA	188 000	564 000 €	40,03%
CAISSE D'EPARGNE	7 000	21 000 €	1,49%
CREDIT AGRICOLE	7 000	21 000 €	1,49%
BANQUE POPULAIRE	7 000	21 000 €	1,49%
OPAC SAVOIE	7 000	21 000 €	1,49%
WEISS France ENERGIE	0	0 €	0,00%
SAS DEVELOPPEMENT	30	90 €	0,01%
SAFIDI (EDF)	15 000	45 000 €	3,19%
TOTAL COLLEGE PRIVE	231 030	693 090 €	49,20%
TOTAL CAPITAL SOCIAL	469 595	1 408 785 €	100,00%

M. le Président, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Michel CHEVALLIER, André VAIRETTO, François RIEU et Philippe MOLLIER se déportent du vote de la délibération et des débats. Par conséquent, le pouvoir de Morgan CHEVASSU ne peut pas être utilisé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- abroge la délibération n° 9 du 6 novembre 2025 ;
- autorise le rachat des actions auprès des actionnaires de la SEM4V cités ci-dessus ;
- autorise le paiement du prix aux actionnaires cessionnaires tels qu'indiqué ci-dessus ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment les ordres de mouvement à intervenir.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

